

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121108-2012_B393-DE
Date de télétransmission : 16/11/2012
Date de réception préfecture : 16/11/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE JOEL MANCEL

2012_B393

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Conclusions d'études du projet Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air

Le 8 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Marc Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson- DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN-Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean vice-président, Aix-en-Provence – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau donne pouvoir à PIN Jacky, vice-président, Rognes - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable

**Objet : Conclusions d'études du projet Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air
Information du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Territoire soumis fréquemment à des niveaux importants de pollution, la Ville d'Aix en Provence et la Communauté du Pays d'Aix avaient répondu à l'appel à candidature sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour expérimenter les Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air. Les conclusions présentées en Comité de Pilotage en juillet 2012 ont montré la difficulté de mettre en place des mesures coercitives sur le périmètre étudié. Ces mesures, discriminantes pour une partie de la population, n'apportent pas les résultats espérés en matière de réduction de la pollution. Le Comité de Pilotage a proposé néanmoins de poursuivre la mise en œuvre d'actions incitatives et d'accompagnement sur les projets urbains.

Dans le même temps, le Ministre en charge du Développement Durable souhaite remettre à plat le dispositif.

Exposé des motifs :

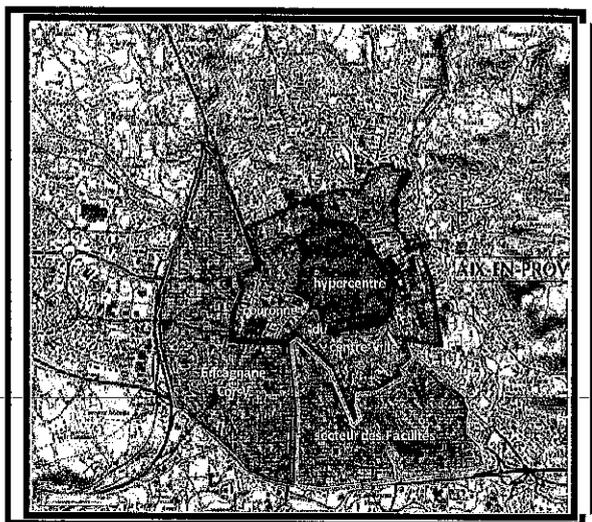
La Communauté du Pays d'Aix a été retenue en 2010 par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA).

Cette étude s'inscrit dans le cadre de loi Grenelle 2 et vise à restreindre la circulation des véhicules les plus polluants dans les cœurs de ville ; le périmètre et les véhicules à discriminer étant laissés à la discrétion des agglomérations pilotes.

Localement, cette réflexion se déroule concomitamment avec la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère à l'échelle départementale.

L'étude a été menée en partenariat avec la Ville d'Aix en Provence, la Direction des Transports et de l'Environnement de la Communauté du Pays d'Aix, AIR PACA, l'ADEME et la DREAL PACA (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Le Comité de Pilotage s'est réuni 5 fois pendant la phase de réalisation de l'étude de faisabilité. Le travail a été confié au bureau d'études EURECA.

Le périmètre choisi a été celui du centre d'Aix en Provence, ainsi que les quartiers périphériques situés « à l'intérieur » de l'autoroute.



Sur cette zone, 59 % de la population est exposée à des niveaux de pollution au NO₂ supérieurs aux valeurs limites (40 ug/m³) soit 35.000 habitants.

Le travail d'étude et de modélisation a été effectué en 4 étapes :

- situation de référence 2009,
- situation tendancielle 2015 « fil de l'eau » : prise en compte des évolutions de trafics, de la population, des emplois, du parc automobile,
- situation « projets » : prise en compte des projets lancés : BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), piétonisation, nouvelle trame circulatoire, gare routière, pôles d'échange, plan Campus ...,
- situation avec un scénario ZAPA 2** : interdiction de circulation des véhicules euro 0, 1 et 2, soit 49% du parc des résidents et 35 % du parc des visiteurs.

Les résultats de l'étude

La modélisation montre que :

29 % de personnes ne seraient plus exposées à des niveaux de pollution au NO² dépassant les valeurs limites par la mise en place de l'ensemble des scénarios soit

- 6.000 personnes avec la mise en oeuvre des projets,
- 4.000 personnes supplémentaires avec une ZAPA.

32 % pour l'exposition aux particules soit

- 2.400 personnes avec la mise en oeuvre des projets,
- 300 personnes supplémentaires avec une ZAPA.

On constate que le scénario « 2015 avec projets » par rapport au scénario « 2015 fil de l'eau » génère des améliorations significatives de la situation en matière de qualité de l'air pour une partie des habitants du périmètre étudié. Le dispositif ZAPA apporte des gains supplémentaires par rapport au scénario « 2015 avec projets ». La plus-value d'une mesure ZAPA est donc tangible. On constate ainsi que la situation évoluerait positivement dans le secteur des Facultés et en hypercentre, ainsi que sur la partie est du quartier d'Encagnane, mais reste préoccupante sur la partie ouest.

Cependant, au regard de ces résultats, le Comité de Pilotage a considéré que la mise en place d'un dispositif type ZAPA n'apportait pas les gains escomptés en matière de qualité de l'air. En effet, 25.000 personnes continueraient à vivre au dessus des valeurs limites ; la mise en place d'une ZAPA accentuerait l'injustice sociale pour les détenteurs des véhicules les plus anciens qui sont souvent les mêmes que ceux résidants dans les quartiers les plus pollués.

C'est pourquoi, le Comité de Pilotage propose que soit poursuivie l'analyse des données et les modélisations afin d'étudier des mesures incitatives complémentaires permettant des améliorations de la qualité de l'air sur ce territoire.

Dans le même temps, le nouveau Ministre en charge du Développement Durable a souhaité remettre à plat le dispositif ZAPA, et travailler sur des propositions moins discriminantes et plus efficaces. Un groupe de travail interministériel doit être mis en place prochainement. Il devrait rendre ses conclusions en janvier 2013.

Dans ce cadre, il a été proposé par le Comité de Pilotage de travailler selon plusieurs axes :

- Affiner l'analyse et engager une réflexion globale sur les secteurs les plus pollués (les quartiers ouest d'Aix en Provence, mais également engager un travail sur les centres urbains d'autres communes) ;
- Accompagner les dispositifs nationaux sur les véhicules propres ;
- Aborder la problématique de l'autoroute avec les gestionnaires de ces voies et les services de l'Etat ;
- Travailler sur l'exemplarité des collectivités ;
- Communiquer les résultats de l'étude auprès des acteurs du territoire ;
- Mobiliser la population sur ces enjeux.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement, art L228-3 autorisant la première expérimentation de Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) ;

VU l'Arrêté du 3 mai 2012 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques ;

VU la délibération n°2010_B465 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 visant à répondre à l'appel à projet ZAPA ;

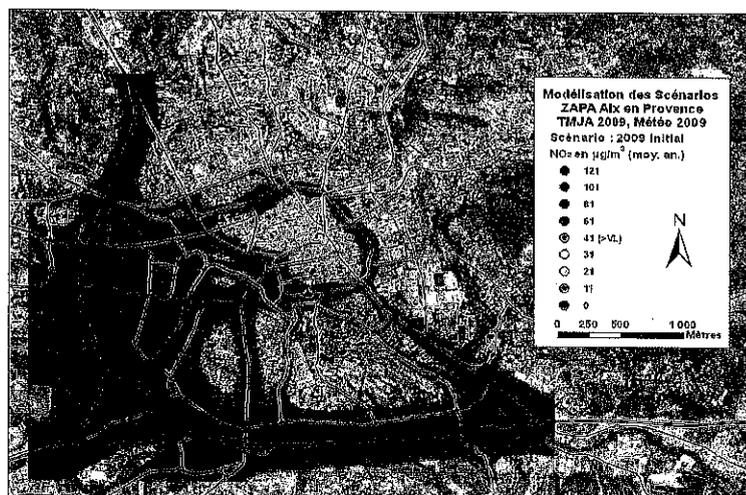
VU l'avis de la Commission Environnement en date du 27 septembre 2012 ;

Dispositif :

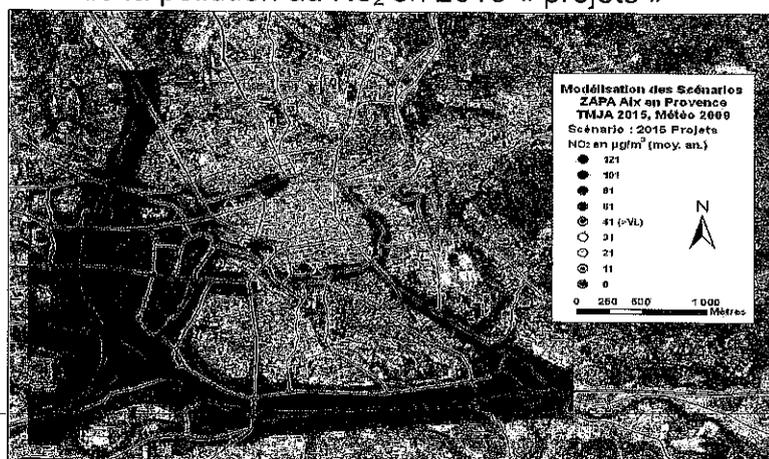
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des conclusions de l'étude de faisabilité ZAPA et de la volonté de la Ville d'Aix en Provence et de la Communauté du Pays d'Aix de prolonger le travail engagé sur des mesures d'accompagnement et de mobilisation des acteurs du territoire pour réduire significativement l'exposition des populations à la pollution atmosphérique.

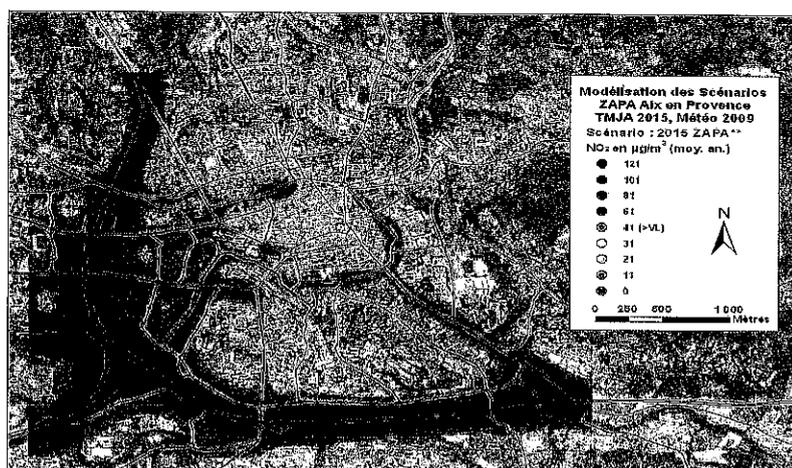
Etat de la pollution au No₂ en 2009



Etat de la pollution au No₂ en 2015 « projets »



Etat de la pollution au No₂ en 2015 « ZAPA 2** »



OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Conclusions d'études du projet Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après avoir pris connaissance du rapport, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix en prend acte et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2012